



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des finances publiques

PROCÈS-VERBAL

Séance du 9 décembre 2005



Étude détaillée du projet de loi n° 136,
*Loi modifiant la Loi sur les assurances et la Loi sur
les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*
(Texte adopté avec des amendements)

PROCÈS-VERBAL

Commission des finances publiques

Séance du vendredi 9 décembre 2005

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 136, *Loi modifiant la Loi sur les assurances et la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*. (Ordre de l'Assemblée, le 9 décembre 2005)

Membres présents :

- M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission
- M. Bertrand (Charlevoix), vice-président de la Commission et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'institutions financières

- M. Audet (Laporte), ministre des Finances
- M. Bernier (Montmorency)
- Mme Charest (Matane)
- M. Gabias (Trois-Rivières)
- M. Paquet (Laval-des-Rapides)
- M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M. Richard Boivin, sous-ministre adjoint, ministère des Finances
- M. Yves Millette, vice-président, Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
- M^c Robert Aubry, services juridiques, ministère des Finances

La Commission se réunit à 20 h 11 sous la présidence de M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Audet (Laporte), M. Bertrand (Charlevoix) et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) formulent des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : M. Audet (Laporte) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

À la demande de M. Audet (Laporte), il est convenu de permettre à M. Boivin de prendre la parole.

Après débat, l'article 2, amendé, est adopté.

Article 3 : L'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : M. Audet (Laporte) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 5, amendé, est adopté.

Article 6 : Un débat s'engage.

À la demande de M. Bertrand (Charlevoix), il est convenu de permettre à M. Millette de prendre la parole.

Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Un débat s'engage.

À la demande de M. Audet (Laporte), il est convenu de permettre à M^e Aubry de prendre la parole.

Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : L'article 8 est adopté.

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 10 : M. Audet (Laporte) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 10, amendé, est adopté.

Article 11 : M. Audet (Laporte) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 11, amendé, est adopté.

Articles 12 et 13 : Les articles 12 et 13 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 136 : Le texte du projet de loi n° 136, *Loi modifiant la Loi sur les assurances et la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, amendé, est adopté.

Sur proposition de M. Audet (Laporte), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi.

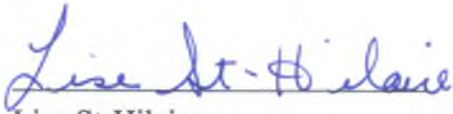
REMARQUES FINALES

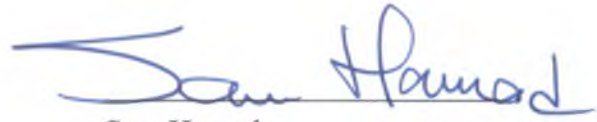
M. Bertrand (Charlevoix), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Audet (Laporte) et M. Paquet (Laval-des-Rapides) formulent des remarques finales.

À 21 h 45, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,


Lise St-Hilaire


Sam Hamad

Québec, le 12 décembre 2005

ANNEXE I

Amendements adoptés

art 2
AM 1

AMENDEMENT

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES ASSURANCES ET LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE

Projet de loi n° 136

ARTICLE 2 (33.4 et 33.5)

À l'article 2 du projet de loi:

- 1° supprimer dans le premier alinéa de l'article 33.4, les mots « au crédientier ou à la personne qui fournit le capital »;
- 2° supprimer le premier alinéa de l'article 33.5;
- 3° insérer, dans la première ligne du deuxième alinéa de l'article 33.5 et après le mot « capital », les mots « accumulé pour le service d'une rente ».

adapté
LS

art 5
AM 2

AMENDEMENT

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES ASSURANCES ET LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE

Projet de loi n° 136

ARTICLE 5 (178.1 et 178.2)

À l'article 5 du projet de loi:

- 1° supprimer l'article 178.1;
- 2° supprimer dans le premier alinéa de l'article 178.2, les mots « au crédientier ou à la personne qui fournit le capital ».

adepu
LS

art 10
AM 3

AMENDEMENT

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES ASSURANCES ET LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE

Projet de loi n° 136

ARTICLE 10

À l'article 10 du projet de loi, remplacer dans les sixième et septième lignes, les mots « les parties à l'instance pour tous les frais judiciaires ou extrajudiciaires qu'elles ont » par les mots « le cocontractant pour tous les frais judiciaires et extrajudiciaires que ce dernier a ».

adapté
LS

out !!
AMH

AMENDEMENT

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES ASSURANCES ET LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE

Projet de loi n° 136

ARTICLE 11

Ajouter, à la fin de l'article 11 du projet de loi, les mots « ni à un contrat conclu à compter du 1^{er} mars 2006 ».

adapté
JS

2005-20051213

PROJET DE LOI N° 136 AUTEUR: M. Michel Audet, ministre des Finances
TITRE: Loi modifiant la loi sur les assurances et la loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne

- Présentation le : 2005-12-06

Consultations gén. ou part. à la _____ le _____

Dépôt du rapport de commission: _____

Motion de scission le : _____

Motion de report le : _____

- Adoption du principe le : 2005-12-09

Étude détaillée à la CFP le 2005-12-09

- Dépôt du rapport de Commission le : 2005-12-13 AM (4)

Si amendement(s) en Commission : oui ☒ non ☐ Si amendement au titre : oui ☐ non ☒

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui ☐ non ☒

de M _____ (... articles amendés)

de M _____ (... articles amendés)

de M _____ (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le : 2005-12-14

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M _____

de M _____

de M _____

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui ☐ non ☒ (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2005-12-14

- Sanction du projet de loi le: 2005-12-16 (2005, c. 51)

Motion de suspension des règles présentée le : _____

Feuille de temps jointe sur: _____

Feuille de vote jointe sur: _____

Autres: _____

